

# Calendrier

## Faculté des lettres et sciences humaines

	Automne 2021	Hiver 2022	Été 2022 Trimestre complet (voir trimestres intensifs à la page suivante)
<b>Choix de cours, information en ligne dès le</b>	9 juin	10 novembre	9 mars
<b>Début du trimestre</b> <b>Fin du trimestre</b>	30 août 23 décembre	6 janvier 29 avril *	2 mai 26 août
<b>Activités de la Rentrée</b>	31 août, 1 <sup>er</sup> et 2 septembre	s/o	s/o
<b>Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques.</b> <i>Les activités retirées ne seront pas facturées.</i>	15 septembre <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>	21 janvier <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>	21 mai <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>
<b>Date limite d'abandon des activités pédagogiques.</b> <i>Les activités abandonnées restent facturées.</i> <small>(art. 4.2.5 du Règlement des études)</small>	15 novembre <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>	15 mars <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>	6 juillet <sup>(1) (2) (3) (4)</sup>
<b>Période d'examens</b> <small>(le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)</small>	10 au 23 décembre	18 au 29 avril	15 au 26 août
<b>Date limite de remise des notes</b>	12 janvier	6 mai	2 septembre
<b>Coupages de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal</b>	s/o	30 avril et 1 <sup>er</sup> mai	27 et 28 août
<b>STAGES COOPÉRATIFS</b>			
<b>Début des stages coopératifs</b> <b>Fin des stages coopératifs</b>	7 septembre 17 décembre	3 janvier 14 avril	2 mai 12 août
<b>Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant</b>	21 septembre (stage hiver 2022)	21 janvier (stage été 2022)	15 mai (stage automne 2022)
<b>Entrevues des stages coopératifs – 1<sup>re</sup> phase</b>	En continu	En continu	En continu
<b>Entrevues des stages coopératifs – 2<sup>e</sup> phase</b>			
<b>SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES</b>			
<b>Congés universitaires</b> <small>(article 8.1.4 du Règlement des études)</small>	Fête du Travail : 6 sept. Action de grâces : 11 oct.	Vendredi saint : 15 avril Pâques : 16 au 18 avril Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 5 janvier	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 <sup>er</sup> juillet
<b>Journée réservée aux activités étudiantes</b> <small>(Ne s'applique qu'au Campus principal)</small>	2 septembre (8 h 30 à 22 h)	26 janvier (8 h 30 à 22 h)	s/o
<b>Semaine de relâche</b>	25 au 29 octobre	28 février au 4 mars	27 juin au 1 <sup>er</sup> juillet
<b>Suspension des activités pédagogiques de 1<sup>er</sup> cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH</b>	28 sept., de 11 h 50 à 15 h 17 nov., de 11 h 50 à 15 h	1 <sup>er</sup> fév., de 11 h 50 à 15 h 50 17 mars, de 11 h 50 à 15 h 50	s/o
<b>Collation des grades</b> <small>Suspension au campus principal seulement</small>	25 septembre	s/o	s/o
<b>Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec</b> <small>Suspension au Campus principal seulement</small>	s/o	s/o	20 au 23 mai

30 mars 2022

<sup>(1)</sup> Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1<sup>re</sup> fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

<sup>(2)</sup> Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7<sup>e</sup> heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

<sup>(3)</sup> Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9<sup>e</sup> jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

<sup>(4)</sup> Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier

\* Pour les étudiantes et étudiants inscrits à l'activité TRS 613 Stage en milieu de pratique, le stage prendra fin le 3 juin.

# Calendrier

## Faculté des lettres et sciences humaines

	Demi-trimestre d'été mai-juin 2022	Demi-trimestre d'été juillet-août 2022
<b>Choix de cours, information en ligne à partir du</b>	9 mars	
<b>Début du trimestre</b> <b>Fin du trimestre</b>	2 mai 28 juin	29 juin 26 août
<b>Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. <u>Les activités retirées ne seront pas facturées.</u></b>	(1) (2) (3) (4)	
<b>Date limite d'abandon des activités pédagogiques. <u>Les activités abandonnées restent facturées.</u></b> (art. 4.2.5 du Règlement des études)	1 <sup>er</sup> juin (1) (2) (3) (4)	1 <sup>er</sup> août (1) (2) (3) (4)
<b>Période d'examens</b> (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)	À préciser lors de la 1 <sup>re</sup> séance de chaque activité	
<b>Date limite de remise des notes</b>	6 juillet	2 septembre
<b>Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal</b>	s/o	27 et 28 août
<b>STAGES COOPÉRATIFS</b>		
<b>Entrevues des stages coopératifs – 1<sup>re</sup> phase</b>	En continu	En continu
<b>Entrevues des stages coopératifs – 2<sup>e</sup> phase</b>		
<b>SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES</b>		
<b>Congés universitaires</b> (article 8.1.4 du Règlement des études)	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 <sup>er</sup> juillet
<b>Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec</b> <i>Suspension au Campus principal seulement</i>	20 au 23 mai	s/o

30 mars 2022

(1) Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1<sup>re</sup> fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

(2) Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7<sup>e</sup> heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(3) Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9<sup>e</sup> jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(4) Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier